

L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale

BERNARD EME ET JEAN-LOUIS LAVILLE

Le terme économique que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine oscille entre deux pôles de signification^[1]. Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation entre fins et moyens, comme dans les termes économiser et économe : la définition de l'économique par référence à la rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, souligne ce fait élémentaire que les hommes ne peuvent continuer à vivre sans des relations entre eux et sans un environnement naturel capable de leur fournir leurs moyens de subsistance : la définition substantive de l'économique en découle. Le sens substantif provient de ce que, pour leur subsistance, les hommes dépendent, de toute évidence, de la nature et des autres hommes^[2]. Cette distinction entre la définition de l'économique par référence à la rareté et par référence au rapport entre les hommes et avec leur environnement a été oubliée.

L'économie néoclassique entérine cette réduction du champ de la pensée économique qui a entraîné une rupture totale entre l'économique et le vivant, ainsi que le développent des économistes soucieux d'une réflexion épistémologique sur leur science^[3]. Comme le dit Maréchal : «*Tout acte économique possède une triple dimension, économique bien sûr, mais également sociale et naturelle. Plus précisément encore, la sphère des activités économiques forme un sous-système ouvert et auto-organisateur qui maintient sa stabilité et/ou développe sa structure par une double ouverture sur l'homme et la biosphère, deux champs au sein desquels elle trouve sa raison d'être et/ou ses conditions d'existence*^[4]. » De la même façon que des approches théoriques ont contesté la conception néoclassique qui occulte le rapport de l'économie au social et à la nature, de multiples actions collectives se sont organisées pour refuser cette autonomisation de la sphère économique. Ce dossier pose l'hypothèse selon laquelle celles relevant de l'économie solidaire peu-

[1] Ce texte a été rédigé par Jean-Louis Laville en s'inspirant de différents textes écrits avec Bernard Eme, en particulier B. Eme et J.-L. Laville, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994 ; « L'enjeu de la confiance dans les services relationnels », in R. Laufer et M. Orillard (dir.), *La construction de la confiance*, L'Harmattan, Paris, 2000 ; « Effritement du salariat et perspectives de l'économie solidaire », in M.-H. Soulet (dir.), *Le travail, nouvelle question sociale*, Éditions universitaires, Fribourg, 2000.

[2] K. Polanyi, *The Livelihood of Man*, édité par Harry W. Pearson, Academic Press, New York, 1977.

[3] Voir H. Bartoli, *Économie et création collective*, Économica, Paris, 1977 ; J.-P. Maréchal, *Humaniser l'économie*, Desclée de Brouwer, Paris, 2000 ; R. Passet, *L'économique et le vivant*, Économica, Paris, 1996 ; F. Perroux, « Les conceptualisations implicitement normatives et les limites de la modélisation en économie », *Économie et société, Cahiers de l'ISEA*, tome 4, n° 12, décembre 1970.

[4] J.-P. Maréchal, *Le rationnel et le raisonnable*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 1997, p. 126.

Bernard Eme est sociologue, maître de conférences associé à l'Institut d'études politiques de Paris et chargé de recherche dans l'équipe Sociologie économique et démocratie du Laboratoire de sociologie du changement des institutions (SED/LSCI).

Jean-Louis Laville est sociologue (LSCI, CNRS-CNAM). il a dirigé l'ouvrage *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 2000 (2^e édition).

vent être considérées comme des composantes d'une écologie sociale ayant pour spécificité de fonder l'activité économique sur une prise en compte des interactions sociales et environnementales.

Il s'agit dans un premier temps de mettre en évidence et de caractériser des initiatives locales porteuses de nouveaux services. Dans un deuxième temps, la convergence entre ces pratiques et celles apparues dans d'autres champs d'activité est soulignée, ce qui amène dans un troisième temps à synthétiser leurs traits communs.

Initiatives locales et services de proximité

Le Livre blanc, qui constitue une réflexion de la Communauté européenne sur le 19^e siècle, a mis l'accent sur la réponse à des demandes sociales en plein essor. « *De nombreux besoins restent aujourd'hui encore insatisfaits. Ils correspondent à l'évolution des modes de vie, à la transformation des structures familiales, à l'augmentation de l'activité professionnelle féminine, aux aspirations nouvelles d'une population âgée, voire très âgée. Ils résultent aussi de la nécessité de réparer les dommages causés à l'environnement, de réhabiliter les quartiers urbains les plus défavorisés*^[5]. » Ce document avançait pour la Communauté « *le chiffre de trois millions d'emplois nouveaux* ». Les enquêtes menées par les services de la Commission ont ensuite précisé les champs d'activité. Quatre grands champs ont été repérés^[6] : les services de la vie quotidienne avec les services à domicile, la garde d'enfants, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; les services d'amélioration du cadre de vie avec l'amélioration du logement, la sécurité, les transports collectifs locaux, la revalorisation des espaces publics urbains, les commerces de proximité, la maîtrise de l'énergie ; les services culturels et de loisirs avec le tourisme, l'audiovisuel, la valorisation du patrimoine culturel, le développement culturel, local, le sport ; les services d'environnement avec la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la protection et l'entretien des zones naturelles, la réglementation, le contrôle de la pollution et les installations correspondantes. Dans les contributions de Bernard Eme et Laurent Gardin sont respectivement abordés des exemples de services d'amélioration du cadre de vie et des services d'environnement.

De tels services de proximité, pour recourir à la terminologie francophone, ou de telles initiatives locales, si l'on préfère une dénomination plus consensuelle dans l'ensemble de l'Union européenne^[7] peuvent être rapportés à une perspective d'économie solidaire parce qu'ils fondent l'action économique sur la volonté de promouvoir des rapports sociaux

[5] Ces propositions renvoient à la création d'un secteur d'activités déterminées dont l'appellation varie selon la perspective envisagée par les auteurs : tiers secteur, secteur quaternaire, quatrième secteur, sphère de l'autonomie et de l'aide mutuelle, etc.

[6] Voir Commission européenne, *Le premier rapport sur les initiatives locales de développement et d'emploi. Des leçons pour les pactes territoriaux et locaux pour l'emploi*, Document de travail des services de la commission, novembre 1996 et *Les initiatives locales de développement et d'emploi, Enquête dans l'Union européenne*, Bruxelles, 1995.

[7] M. Jouen, *Les initiatives locales de développement et d'emploi*, Commission européenne, Bruxelles, mars 1995.

de solidarité à travers deux caractéristiques majeures : la construction conjointe des services et l'hybridation des économies.

**La construction conjointe des services :
réciprocité et espace public de proximité**

En dépit de leur diversité, toutes les expériences, aussi diverses soient-elles, plongent leurs racines dans les incapacités communes du marché et de la redistribution à résorber des problèmes sociaux devenus structurels à la suite de la crise affectant la synergie État-marché.

L'innovation dans les services de proximité s'appuie sur un principe de comportement économique différent du marché et de la redistribution étatique, le principe de réciprocité qui guide les conduites pour élaborer des services correspond à un processus d'interaction entre des personnes volontairement impliquées, renvoyant à une rationalité non instrumentale où l'intercompréhension est recherchée à travers la référence à une égalité en droit.

L'action collective, ainsi initiée, génère les conditions nécessaires à l'expression d'une demande formalisée en même temps qu'elle constitue l'offre ; l'impulsion réciprocaire engendre la construction conjointe de l'offre et de la demande. Pour répondre à une demande en partie cachée il importe de créer les conditions de son expression. Les services de proximité se fondent sur les relations et échanges symboliques qui tissent la trame journalière de la vie locale, les aspirations, les valeurs et les désirs de ceux qui en sont les usagers.

En outre, au lieu que chacun essaie de résoudre individuellement et dans la sphère privée les problèmes quotidiens auxquels il est confronté, ces services proposent de les traiter dans la sphère publique, c'est-à-dire une sphère de la parole et de l'action en commun qui se distingue par son ouverture de la sphère privée de la famille^[8]. Au départ, ce ne sont souvent que quelques personnes qui commencent à aborder entre elles des questions dont elles ne parlaient pas auparavant. C'est par la prise en compte de ces réalités multiformes dans la discussion que demande et offre peuvent s'ajuster réciproquement. Que ce soit des usagers, des bénévoles ou des professionnels, se constituent alors des espaces publics de proximité^[9] qui autorisent une réponse aux demandes autres que celles émanant d'études de marché ou de besoin. Les rapports qui se nouent transgressent le cadre traditionnel d'une prestation de service et conditionnent l'innovation socio-économique. Dans des services où l'enjeu de la confiance est décisif puisqu'ils pénètrent dans l'intimité des usagers, il s'agit de produire un type particulier de confiance interpersonnelle par le recours à un espace-temps commun de parole partagée. Si l'on distingue, à la suite de Giddens^[10], deux types de confiance, la

[8] P. Chaniai, « Espaces publics, sciences sociales et démocratie », introduction au dossier « Les espaces publics », *Quaderni*, n° 18, automne 1992.

[9] B. Eme, « Changement social et solidarités », *Travail*, n° 29, été-automne 1993.

[10] A. Giddens, *Beyond Left and Right. The Future of Radical Politics*, Polity Press, Cambridge, 1994.

confiance en des systèmes-experts et la confiance envers les personnes, les services de proximité relevant d'une logique solidaire démontrent, plus que d'autres, leur capacité à développer ce second type de confiance basé sur l'engagement de face-à-face, la rencontre et la coprésence. Dans les espaces publics de proximité qu'ils construisent se joue plus que l'expression de la demande ; c'est la formation d'une confiance interpersonnelle qui est rendue possible par le développement de sociabilités primaires fondées sur la recherche d'un « mieux-vivre » collectif. Le lien social n'est plus seulement référé à des relations impersonnelles, mais à des relations intersubjectives, à des liens d'« *interconnaissance directe et concrète* ^[11] » respectueux des règles démocratiques. Si l'on se réfère à la problématique d'Habermas, il y aurait une cohérence entre l'inscription des services dans le « monde vécu » des personnes auxquelles ils s'adressent et le processus d'interaction à partir duquel ces services sont élaborés. En effet, le monde vécu, fonds d'évidences éprouvées et partagées, est à la fois le contexte et la ressource sur laquelle peut se construire une interaction, c'est-à-dire une action collective fondée sur l'intercompréhension et permettant par là la définition et la réalisation d'un projet commun. Les services ne sont pas abordés dans une perspective fonctionnelle déterminée par la seule intervention des professionnels de l'action sociale, mais sont appréhendés à travers des micro-espaces publics qui mettent en discussion différentes hypothèses ou éventualités de prestations.

Ces caractéristiques conduisent à différencier les services de proximité adoptant une perspective solidaire des services domestiques ou des services rendus dans le cadre du voisinage. Il ne s'agit pas d'encourager à travers les services solidaires un retour à la famille, lieu des solidarités naturelles. Les mouvements d'exode rural ou de professionnalisation des femmes ont montré que la sortie de l'économie domestique était un affranchissement sur lequel il ne saurait être question de revenir. Bien sûr, les services solidaires s'appuient sur les ressources familiales, mais c'est pour les conforter et non pas pour entériner l'enfermement qui peut être, en particulier, celui des femmes ayant à s'occuper de leurs parents âgés. Les services solidaires ne peuvent pas non plus être confondus avec des services relevant de simples relations de voisinage. De ce point de vue, la dynamique enclenchée déborde celle émanant de solidarités spontanées. Les acteurs des services solidaires décident d'entamer une action volontaire traitant collectivement des problèmes rencontrés par chacun. Comme Ben-Ner et Van Hoomissen ^[12] l'ont noté, c'est la place des usagers qui s'avère déterminante pour constituer l'offre, que ce soit par leur initiative propre, par leur association à des travailleurs sociaux ou par

[11] J.T. Godbout et A. Caillé, *L'esprit du don*, La Découverte, Paris, 1992, p. 197.

[12] L. Ben-Ner et O. Van Hoomissen, « Non Profit Organizations in the Mixed Economy », *Annals of Public and Cooperative Economy*, vol. 4, 1991.

l'intervention de professionnels qui sont devenus conscients des demandes insatisfaites en raison de leur immersion dans la production de services.

La consolidation des services par l'hybridation des économies

Les premiers projets de services de proximité situaient l'action réciprocaire dans l'économie non monétaire. Les inconvénients liés à la seule inscription dans le cadre de l'économie non monétaire n'ont pas tardé à se manifester avec violence. La face cachée de l'alternative a été découverte sans avoir été anticipée : faiblesse des moyens, isolement, précarité des actions, taux de rotation des volontaires, ampleur des responsabilités au regard des gratifications retirées de l'expérience. L'épuisement a entraîné la disparition de bien des tentatives, mais par-delà les abandons, leur force a été de relativiser et de contextualiser leur utopie initiale sans y renoncer. Parce que leur objectif n'était que de lancer des services dans un domaine limité, cette réorientation a été facilitée par rapport à des expériences de communauté de vie et de travail versant dans l'affrontement interpersonnel au fur et à mesure que les transformations projetées se dérobaient. En somme, l'utopie a été le ferment d'une mise en mouvement que les développements de chaque projet ont fortement tempéré de réalisme, évolution que la crise « économique » a favorisée, en mettant au premier plan des préoccupations telles que le maintien de services collectifs accessibles à tous et la création d'emplois.

Les services de proximité, marqués à l'origine par une connotation alternative, se sont tournés avec le temps vers une hybridation entre l'économie non monétaire et les économies marchande et non marchande. En effet, l'économie, considérée de manière extensive comprend les trois principes de comportement économique que sont le marché, la redistribution et la réciprocité^[13], dont les agencements concrets s'effectuent dans des combinaisons de ressources à la fois monétaires et non monétaires. L'enjeu est de mobiliser les ressources de manière appropriée afin de réaliser les projets collectifs. Dans ce cadre, au lieu de poursuivre l'élaboration d'un contre-modèle au sein de l'économie non monétaire, les acteurs de ces projets se sont donnés pour but le changement institutionnel par la promotion de solutions mixtes : l'impulsion réciprocaire est amplifiée par le recours au marché et à la redistribution dans le fonctionnement d'institutions micro-économiques.

En somme, les services de proximité peuvent être définis comme des services qui, à partir d'une impulsion réciprocaire, opèrent une construction conjointe de l'offre et de la demande dont la consolidation passe par la combinaison avec les principes du marché et de la redistribution. L'originalité des services de proximité autant que les difficultés qu'ils

[13] K. Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (traduction française), Gallimard, Paris, 1983.

affrontent tiennent à l'articulation durable entre réciprocité, marché et redistribution qu'ils cherchent à réaliser au sein d'unités micro-économiques.

L'ampleur de celles-ci reste difficile à préciser, néanmoins quelques données sont disponibles. Après les études détaillant le contenu des initiatives existant dans les différents pays de l'Union, ces dernières ont été retenues pour des programmes pilotes européens sur l'innovation et le développement rural (programme d'initiative communautaire Leader), sur le « tiers système » (Direction générale emploi et affaires sociales), sur les stratégies régionales et locales d'appui à la création d'emplois d'initiative locale et sur les stratégies urbaines intégrées et innovantes de revitalisation et d'aménagement (article 10 du Fonds européen de développement régional). Au total, à défaut d'une prise en compte dans des lignes budgétaires stables, ce sont au moins 5 000 à 6 000 expériences qui ont été soutenues, ce qui témoigne de la mise en visibilité progressive de démarches auparavant ignorées.

Une perspective plus large d'économie solidaire

Si cette diffusion s'est accompagnée d'une dilution de la notion de services de proximité, par ailleurs d'autres expériences ont été associées à la perspective d'économie solidaire et sont venues la renforcer. Aux différents types de services de proximité se sont ajoutés des modes d'échange comme les finances solidaires et les réseaux d'échanges non monétaires et le commerce équitable.

Les finances solidaires

Le système financier exclut nombre d'entrepreneurs potentiels. Sélectivité du crédit et rationnement de l'offre découlant de la recherche de rentabilité bancaire aboutissent à ce que « *seulement 22 % des entreprises nouvellement créées obtiennent un financement bancaire*^[14] ». Pour remédier à cette inégalité devant l'initiative, des actions de mobilisation d'épargne locale et solidaire ont commencé à s'organiser et mériteraient l'encouragement ou, pour le moins, la suppression des discriminations fiscales négatives dont elles font l'objet. Le financement solidaire constitue un instrument pour combattre l'avancée de la polarisation sociale entre riches et pauvres. Il s'agit de démocratiser l'accès au crédit et de mieux accompagner la création d'activités pour enrayer la baisse de leur nombre et augmenter leur taux de survie.

Par exemple, la Caisse régionale de crédit solidaire du Nord-Pas-de-Calais a, dans son premier exercice, délibéré favorablement sur 121

[14] A.-M. Alcoléa, « De l'économie solidaire à l'économie solidaire territoriale : quelles figures économiques », journées d'études *Les autres figures de l'économie*, 24 juin 1999, p. 5, Faculté des sciences économiques et de gestion, La Varenne.

projets, représentant 388 emplois dans les trois ans à venir, pour un montant total de crédit de plus de 1,5 million d'euros.

Ces réalisations proposent des orientations porteuses d'une autre conception de l'argent. D'abord, elles incluent dans les projets ceux émanant d'entrepreneurs collectifs comme les démarches avec un objectif social ou écologique. Ensuite elles suivent les projets, passent du temps à les consolider et les épargnants peuvent limiter volontairement leur rémunération. « *L'épargne solidaire de proximité simultanément s'appuie sur le lien social et crée du lien social ou le développe entre ceux qui deviennent des épargnants associés. Ce double mouvement est une condition nécessaire de la dynamique du système* ^[15]. »

Les réseaux d'échanges non monétaires

« *Le développement des échanges monétaires a été facteur d'émancipation individuelle et d'enrichissement collectif. Mais il s'appuyait sur un socle de valeurs partagées, sur un socle culturel solide. Aujourd'hui, ce socle est menacé par un excès de monétarisation de la société* ^[16]. »

Contre le danger que les échanges sociaux se réduisent aux échanges monétaires, différents groupes se sont constitués avec comme préoccupation, dans tous les cas, de concevoir la proximité géographique comme un levier pour former des réseaux destinés à valoriser liberté et capacité d'initiative.

Ainsi les acteurs de l'autoproduction collective ^[17] commencent à se rassembler comme en témoignent les premières rencontres « *autoproduction et développement social* » organisées en 1999. Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs se sont pour leur part structurés en mouvement depuis plusieurs années ^[18]. Chaque réseau se propose de mettre en relation offreurs et demandeurs de savoirs de toutes sortes, non hiérarchisés : « *Des savoirs fonctionnels (savoir remplir des formulaires...) aux savoirs classiques (littérature, instrument de musique...) ou encore aux savoir-faire (utilisation de logiciels informatiques, cuisine, jardinage...)* ^[19]. » Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs ont connu un rapide développement, comme les systèmes d'échanges locaux (SEL) ^[20] introduits plus récemment en France et regroupant, en 1998, 20 000 à 25 000 membres parmi lesquels 60 % de femmes.

Le commerce équitable

250 millions de personnes sont impliquées dans des organisations non gouvernementales qui sont 50 000 dans les pays du Sud ^[21]. Sans ignorer qu'elles peuvent reproduire la culture de l'assistance, introduire des clivages dans les communautés locales entre bénéficiaires et exclus de l'aide internationale ou prêter le flanc à la corruption et aux

[15] J.-M. Servet, *Échanger sans argent : les systèmes d'échange local*, Le Seuil, Paris, 1999 ; J.-M. Servet et D. Vallat, *Exclusion et liens financiers. Rapport 1997*, AEF/Montchrestien, Paris, 1998.

[16] Voir G. Roustang, *Économie non monétaire et inégalités sociales*, Fondation de France, Paris, 1999, p. 6.

[17] D. Cérézuette et G. Roustang, *Autoproduction et développement social, rapport d'étape*, Argo-Ile de France, Paris, novembre 1998.

[18] C. Héber-Suffrin, *Les savoirs, la réciprocité et le citoyen*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998, p. 417.

[19] C. Héber-Suffrin, *Échanger les savoirs*, Desclée de Brouwer, Paris, 1992.

[20] J.-M. Servet, 1999, *op. cit.*

[21] Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Human Development Report*, Oxford University Press, New York, 1993.

détournements de fonds par manque de discernement politique, il convient de prendre acte de leur existence. Elles ont prouvé leur capacité à être plus proches des populations que l'action étatique^[22], à laquelle elles ne se substituent pas et elles ont joué un rôle de premier plan dans les luttes pour les droits des plus faibles et contre la discrimination, pour l'annulation de la dette, etc. La rencontre de certaines de ces organisations du Sud avec des associations écologiques et en faveur des droits de l'homme du Nord explique la naissance du commerce équitable. Celui-ci vise les deux objectifs suivants.

Tout d'abord « améliorer le sort des petits producteurs du Sud, marginalisés par manque de moyens financiers et d'expériences, en créant des débouchés pour commercialiser leurs produits agricoles ou artisanaux auprès de consommateurs du Nord soucieux de participer à une meilleure solidarité Nord-Sud. Ensuite être un réseau de consommateurs en sensibilisant l'opinion publique aux injustices des règles du commerce international et en entreprenant des actions auprès des décideurs politiques et économiques^[23]. »

C'est à une présentation du commerce équitable qu'est consacré l'article d'Elisabetta Bucolo, suivi d'une interrogation de Jacques Gautrat sur la pertinence d'une approche de l'agritourisme à travers le prisme de l'économie solidaire. Celle-ci incite à réfléchir sur ce qui peut rassembler des pratiques qui se sont largement diversifiées dans un ensemble commun.

Des traits communs aux pratiques d'économie solidaire

Dans la période de mutations actuelle, les actions microcollectives citées traduisent la recherche de nouvelles régulations qui tentent de créer des formes de solidarités concrètes en ayant recours à des initiatives économiques. Plutôt que de corriger les dysfonctionnements de l'économie par la solidarité institutionnalisée, elles proposent de réinscrire la solidarité au cœur même de l'économie. À travers ce renversement de perspective, elles dépassent la simple fonction de palliatifs, elles alimentent une réflexion sur la nature du lien social et sur les finalités de l'échange économique. En fait, l'horizon des initiatives paraît être celui d'une économie qui soit à la fois mixte, marchande et non marchande, tout en intégrant des échanges non monétaires, relevant de la réciprocité et du don au sein de réseaux de sociabilité. Les synergies qu'elles tentent de développer entre économies produisent des innovations organisationnelles.

[22] J. Clarke, *Democratizing Development: the Role of Voluntary Organizations*, Earthscan, Londres, 1991 ; L. Favreau, « La dynamique associative au Sud : une mise en perspective », *La Revue du Mauss*, dossier « Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif », n° 11, 1^{er} semestre, 1998.

[23] Ritimo-Solagral, *Pour un commerce équitable*, Charles Leopold Mayer, La Librairie Fondation pour le progrès de l'Homme, Paris, 1998, p. 15.

À cet égard, l'approche descriptive et compréhensive à travers laquelle elle a été construite met en évidence que la notion d'économie solidaire n'est pas une représentation de ce qu'il serait souhaitable de faire en termes de changement des finalités et des modes de fonctionnement de certaines organisations, à l'inverse elle constitue une tentative d'appréhension de pratiques sociales qui sont mises en œuvre, pour répondre à des problèmes. À travers cette notion, c'est un essai de problématisation des pratiques existantes et non une suggestion portant sur des pratiques souhaitables qui a été poursuivi.

En dépit des questions qui restent largement ouvertes, il est d'ores et déjà possible de distinguer radicalement l'économie solidaire d'autres formes d'économie. De l'économie caritative qui présente le risque de substituer la sollicitude et la bienveillance au droit. Mais également de l'économie d'insertion quand celle-ci est pensée uniquement comme un secteur de transition et de « sas » vers l'économie de marché.

Une articulation socio-économique spécifique

À côté d'autres formes d'économie et non sans tension avec celles-ci, l'économie solidaire propose en fait une recomposition des rapports entre économique et social.

Sur le plan économique tout d'abord, l'emploi n'est pas une fin en soi, il est englobé dans une démarche plus globale grâce à laquelle l'activité économique est réencastrée dans des structures porteuses de sens où le sujet s'inscrit dans des collectifs concrets. La production est assurée, mais en structurant des activités dans un cadre collectif qui seul peut garantir la qualité des prestations et des emplois comme l'implication des bénévoles et des usagers. Au lieu de défendre l'emploi à tout prix, quelles que soient les conditions sociales de son exercice, c'est la complémentarité entre engagements volontaires et vrais emplois qui veut être instaurée.

Sur le plan social ensuite, ces réalisations permettent la constitution autour de projets librement déterminés par celles et ceux qui les conçoivent, de solidarités de proximité qui ont pour vertu d'activer des réseaux d'autant plus importants qu'ils s'insèrent dans un monde où se multiplient les phénomènes d'anomie, de retrait ou de repli identitaire. Toutefois, de tels réseaux ne signifient pas le retour à un localisme qui procéderait d'une dénégation des acquis sociaux de la modernité. Au contraire, les structures d'économie solidaire constituent des entités collectives qui aident à une élaboration interactive de solutions autres que celles offertes par le marché ou l'État. Elles s'ancrent sur une appartenance revendiquée pour sortir certaines questions de la sphère privée et

en socialiser le traitement en réaction contre les insuffisances des secteurs privé et public.

Une dimension politique portée par des acteurs de changement

On parle de crise de la politique parce que la politique est perçue sous deux angles : la désignation des représentants par le suffrage universel et l'action revendicative par les mouvements sociaux. Mais en fait, ce qui est en crise c'est la réduction de la politique à ces deux aspects. C'est du moins ce qui ressort de l'examen des pratiques d'économie solidaire qui attestent d'engagements dans la vie de la cité. Il ne s'agit pas là de reconstitution de forum sur le modèle de l'agora grecque, mais d'activités d'implication citoyenne autour de problèmes quotidiens^[24]. C'est une forme de politique de la vie quotidienne qui émerge, à travers la mise en débat public de problèmes qui ne sont entièrement résolus ni par le secteur public, ni par le secteur privé. À travers ces actions, les participants se rendent compte qu'il est possible de ne plus subir la crise, mais de redevenir sujet de son propre avenir, même si c'est à un niveau très modeste. En fait, des champs d'activités nouveaux peuvent donner lieu à autre chose qu'une nouvelle forme de consommation ou qu'une action caritative, ils peuvent consolider des modes de socialisation porteurs d'un « mieux vivre » dans la société de demain. C'est pourquoi ils ont une signification profondément politique.

Établir une séparation entre ce qui relève de l'engagement politique et du développement culturel d'une part, ce qui relève du domaine économique et social d'autre part, apparaît dans ces conditions artificiel. Autant les offres institutionnelles de participation n'ont rencontré qu'un faible écho, par exemple dans la politique de la ville, autant foisonnent les actions qui essaient de répondre à des demandes sociales non satisfaites. Les régulations économiques et sociales y sont pensées à partir de la prise de parole d'usagers, de professionnels ou de bénévoles, adoptant pour finalité la construction d'une économie solidaire, c'est-à-dire d'une économie qui internalise le souci de la solidarité. La séparation entre les lieux où se traitent les questions politiques et ceux où se traitent les questions économiques et sociales est donc bouleversée par l'irruption d'une nouvelle question sociale qui suscite sur le plan national et international, un regain d'investissement dans l'espace public empiriquement observable. La dimension politique de l'économie solidaire est tout aussi constitutive des pratiques que leur dimension socio-économique : les projets formulés ont pour visée le changement institutionnel et non la seule production, ce qui les positionne comme de nouveaux espaces démocratiques par leur « *dimension d'espace public* »

[24] A. Giddens, 1994, *op. cit.*

dans les sociétés civiles^[25]». De plus, ils stimulent un apprentissage de la vie publique et ils concourent à rendre la démocratie plus vivante parce qu'ils sont l'émanation d'acteurs de la société civile qui prennent la parole à propos des problèmes concrets qu'ils rencontrent. Ces acteurs s'engagent en outre à s'inscrire dans la durée des relations basées sur la liberté et l'égalité des membres du groupe en recherchant l'expression et la participation de chacun quel que soit son statut (salarié, bénévole, usager...).

C'est cette nature multidimensionnelle qui fait la richesse mais aussi la difficulté de l'économie solidaire. Son défi réside dans ce qu'elle propose un nouveau modèle d'action collective fondé sur l'hybridation, qui a pour ambition de s'attaquer aux cloisonnements hérités.

Un nouveau modèle d'action collective

Le problème posé par ce modèle émergent n'est pas celui d'un remplacement de la solidarité institutionnelle par des solidarités de proximité, ou d'une compensation de la réduction des financements publics par un appel au bénévolat. Il importe au contraire que ces expériences de l'économie solidaire se combinent avec une action renforcée des pouvoirs publics. Pour que les initiatives ne soient pas condamnées à une marginalité, elles appellent un retour de l'État assorti d'un renouvellement de ses formes d'intervention. Leur développement à plus grande échelle dépend d'un soutien et d'une stimulation liés à une nouvelle figure de l'État régulateur qui articule étroitement la politique de l'emploi avec des politiques de l'espace public et du lien social.

L'absence d'une telle articulation a des effets dévastateurs, elle entretient la confusion entre économie solidaire et traitement du chômage. Les pratiques d'économie solidaire ont été assimilées à un secteur d'insertion fondé sur des statuts intermédiaires entre emploi et assistance, avec des conséquences négatives qui tiennent à la perte progressive de l'exigence démocratique et à la tentative de recomposer les rapports entre économique et social par le seul biais de mesures d'insertion. Cette dérive a pu s'insinuer, chez les acteurs eux-mêmes, sous le prétexte de l'urgence de l'action. Les logiques de projet ont été rabattues sur des logiques de programme. Un tel détournement, véritable perte de sens, est appelé à se perpétuer, si ne sont pas trouvés des droits susceptibles de garantir l'autonomie des projets, gage de leur créativité, tout en leur apportant un soutien émanant des pouvoirs publics pour les financer selon leur utilité sociale. C'est le point de vue que développe dans sa contribution Gianfaldoni.

L'exemple des services de proximité est frappant à cet égard. Toutes les mesures les concernant ont eu pour effet pervers de déstabiliser les services précédemment établis dans le cadre des politiques sociales. Au

[25] A. Evers, « Part of the Welfare Mix: The Third Sector as an Intermediate Area », *Voluntas, International Journal of Voluntary and Non-Profit Organisations*, n° 6/2, 1995.

lieu d'une combinaison nouvelle qui aurait cherché à concilier politiques sociales et d'emploi à travers le soutien à des activités structurées, la priorité a été donnée à la construction d'un marché pour créer rapidement des emplois. En réaction, la perspective de l'économie solidaire propose de ne plus concevoir ce champ d'activités économiques comme un simple gisement d'emplois, mais de le considérer plus largement comme le lieu d'une possible articulation entre de nouvelles formes d'expression politique et des actions alliant les soucis de cohésion sociale et de création d'emploi.

Inventer des formes appropriées à la reconnaissance de l'économie solidaire n'est pas évident. Mais l'enjeu est de taille. La question sociale au 19^e siècle a abouti à une invention institutionnelle, celle des services publics. En leur sein, l'accessibilité des services rendus est assurée par le contrôle démocratique de la redistribution dont les règles sont édictées par la représentation nationale avec pour contrepartie « *une forme de contrainte s'exerçant à la fois sur ses agents et sur ses destinataires*^[26] », instituée en droit.

La nouvelle question sociale amène à s'interroger sur une autre invention institutionnelle, celle de services à la collectivité qui peuvent grandement contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, dans une optique qui ne se réduise pas à encourager la consommation, mais qui puisse conforter le « vivre ensemble ». Ces services à la collectivité ne peuvent être organisés sur le modèle du service public traditionnel parce qu'ils sont par nature relationnels et souffriraient de ce fait d'une standardisation trop poussée. La nécessaire personnalisation des services relationnels renvoie à une prise de parole des professionnels qui les dispensent et des usagers à qui ils sont offerts. Si cette caractéristique les distingue des services publics historiquement fondés sur l'assujettissement des usagers, néanmoins, ils peuvent s'organiser autour d'une autre caractéristique qui à l'inverse les rapproche des services publics : le souci de l'accessibilité des services.

En somme comme l'explique Madeleine Hersent à propos des initiatives de femmes, celles-ci, malgré leur vitalité, peinent encore à faire l'objet de politiques publiques durables. Plusieurs raisons peuvent être avancées. Elles tiennent à leur genèse : œuvres de microgroupes et non de mouvements sociaux, elles créent des transversalités contraires aux cloisonnements institutionnels qui brouillent les cadres d'analyse. C'est tout le problème des différences de logiques entre ces actions microcollectives et les régulations macro-institutionnelles. Les initiatives étudiées recomposent par des actions microcollectives les rapports entre social et économique. Les régulations macro-institutionnelles dominantes, quant à elles, continuent à juxtaposer des politiques économiques

[26] P. Strobel, « Service public, fin de siècle », in C. Grémion (dir.), *Modernisation des services publics*, Commissariat général du plan, Ministère de la recherche, La Documentation française, Paris, 1995.

justifiant les mesures dérégulatrices par l'âpreté de la concurrence internationale et des politiques sociales essayant d'atténuer la fragmentation sociale accentuée par les politiques économiques. Les inadéquations ne peuvent qu'être patentes entre des actions où il y a la volonté d'organiser les conditions de vie en fonction des raisons de vivre^[27] et des régulations héritées d'une société économique centrée sur la résolution du problème de la rareté. C'est pourquoi en l'absence de débat social sur les médiations institutionnelles susceptibles d'accompagner la montée des incertitudes contemporaines et devant l'incapacité des régulations macro-institutionnelles à assurer la cohésion sociale, les actions micro-collectives constituent des phénomènes négligés malgré leur relative diffusion. Paradoxalement, les changements institutionnels qu'elles engendrent restent de l'ordre de l'adjonction de procédures à la marge alors que le questionnement dont elles sont porteuses touche les choix fondamentaux de société.

[27] M. de Certeau, *La culture au pluriel*, Christian Bourgois, Paris, 1980.

